LECTRA

Assemblée générale mixte 2025

25 avril 2025 à 9h30
au siège social, 16/18 rue Chalgrin, 75016 Paris

Agenda et présentation des intervenants

Agenda

- Formalités d’ouverture
- Présentation des faits marquants et des résultats 2024
- Présentation de la stratégie climat
- Questions/réponses
- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes
- Présentation et vote des résolutions
- Clôture de la séance

Présentation des intervenants

- **Daniel Harari**, Président-Directeur général
- **Olivier du Chesnay**, Directeur financier
- **Anne Borfiga**, Secrétaire générale
- **Céline Abecassis-Moedas**, Administratrice indépendante,
  Présidente du Comité des rémunérations
- **Hélène Viot-Poirier**, Administratrice indépendante,
  Présidente du Comité de durabilité

- **Flora Camp**, Commissaire aux comptes, représentant le cabinet PwC
- **Aurélie Lalanne**, Commissaire aux comptes, représentant le cabinet KPMG

Formalités d’ouverture

Anne Borfiga, *Secrétaire générale*

Constitution du bureau de l’Assemblée générale

- Président
- Scrutateurs
- Secrétaire

Rappel du calendrier de l'Assemblée générale

- **19 mars**

Publication de l'avis de réunion valant avis de convocation au BALO et de l'avis de convocation dans les Affiches Parisiennes; annonce électronique de l'Assemblée générale par Euroclear France

- **28 mars**

Dépôt auprès de l'AMF et publication sur le site Internet de Lectra du Rapport financier annuel 2024

- **3 avril**

Mise en ligne des documents préparatoires à l'Assemblée générale sur le site Internet de Lectra

- **7 avril**

Convocation des actionnaires inscrits au nominatif (pur ou administré) par voie postale; ouverture du site de vote VOTACCESS

Convocation des Commissaires aux comptes et invitation des représentants du Comité social et économique par voie postale

Constatation du quorum et dépôt des pièces

- Constatation de la régularité de l’Assemblée générale – Quorum provisoire
- Dépôt des pièces sur le bureau de l’Assemblée générale
- Aucune demande d’inscription de projets de résolutions à l’ordre du jour ni aucune question écrite n’a été reçue

Présentation des faits marquants et des résultats 2024

Daniel Harari, *Président-Directeur général*
Olivier du Chesnay, *Directeur financier*

Résultats 2024

- **Faits marquants 2024 et évolution des marchés de Lectra**
- Résultats 2024
- Perspectives 2025
- Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d’étape

Faits marquants 2024 et évolution des marchés de Lectra

LECTRA

Résultats 2024 conformes aux dernières estimations

Intégration réussie de Launchmetrics

Amélioration continue des fondamentaux du Groupe

Faits marquants 2024 et évolution des marchés de Lectra

Un environnement toujours aussi incertain

Dégradation | Stabilité | Légère amélioration | Forte amélioration

Situation fin septembre 2024

Situation à date

Nouveau

Chronologie des droits de douane de l'administration Trump

2024

Au cours de sa campagne, Donald Trump a promis d'instaurer de nombreux tarifs douaniers : 60-100 % contre la Chine, 20-25 % contre le Mexique et un tarif universel de 10 %

4 février 2025

+10 % Chine, sur toutes les marchandises

4 mars 2025

+10 % pour la Chine pour toutes les marchandises (soit au total 20 %)
+25 % sur les marchandises non conformes de l'AEUMC (Accord Canada–États-Unis–Mexique)

12 mars 2025

+25 % d'acier et d'aluminium, toutes sources confondues (section 232)

26 mars 2025

+25 % sur les voitures importées (à compter du 3 avril) et les pièces automobiles (à compter du 3 mai)

2 avril 2025

"Jour de la Libération" : Donald Trump annonce des droits de douane réciproques pour de nombreux partenaires commerciaux (Chine 54 %, Vietnam 46 %, UE 20 %, Taïwan 32 %, Corée du Sud 25 %, Japon 24 %)

9 avril 2025

Les tarifs réciproques ont été suspendus pour un retard de 90 jours. **Un tarif universel de 10 % s'applique**

10 avril 2025

Droits de douane de 145 % pour la Chine (y compris Hong Kong et Macao)
La Chine a annoncé des droits de douane de **84 % sur les produits américains**

2 mai 2025

L'exemption tarifaire pour **les petits colis (moins de 800 $) expédiés de la Chine sera éliminée**

À voir

Une grande incertitude plane sur plusieurs secteurs : les semi-conducteurs, les smartphones et les ordinateurs, les minéraux critiques... De plus, il existe une incertitude quant à ce qui se passera après le 10 juillet 2025

CIBLE	TAUX TARIFAIRES AD *VALOREM* SUPPLÉMENTAIRES**
Chine	145%
Reste du monde	10%
Acier et aluminium, dans le monde	25%
Voitures, dans le monde (depuis le 3 avril) Pièces d'auto (en vigueur le 3 mai)	25%
Mexique et Canada	0 % si les importations sont conformes à l'AEUMC
Semi-conducteurs, smartphones, ordinateurs, minéraux critiques	Actuellement exemptés de droits de douane, leur avenir est incertain en raison des suggestions de Donald Trump de les taxer.

au 18 avril 2025

Résultats 2024

- Faits marquants 2024 et évolution des marchés de Lectra
- **Résultats 2024**
- Perspectives 2025
- Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

Faits marquants 2024 et évolution des marchés de Lectra

Mode : une année difficile, avec les premiers signes d'un ralentissement du marché du luxe

Source : Euromonitor, janvier 2025

2024

Croissance inférieure aux attentes, due à une faible demande et un ralentissement du marché du luxe

Ventes mondiales d'habillement (1)

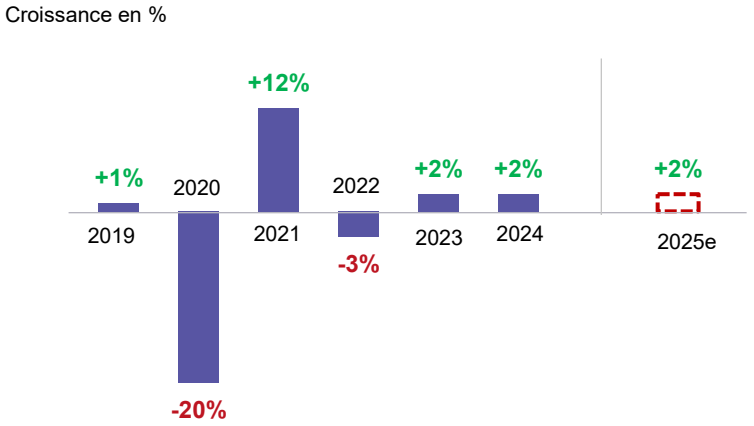

T4

- Légère croissance des ventes de mode liée à une saison des fêtes de fin d'année meilleure que prévu
- Des marques ont augmenté leurs commandes, anticipant des taxes plus élevées et des tensions géopolitiques en 2025

Perspectives 2025

Environnement complexe, avec des défis à relever

- Préoccupation persistante autour de la confiance des consommateurs
- Augmentation des taxes liée aux tensions commerciales mondiales
- Meilleure dynamique de vente dans certains pays, notamment l'Inde, le Japon et le Moyen-Orient
- Certains acteurs investissent pour se transformer
- Besoin d'accélérer la mise en conformité vis-à-vis des normes d'éco-responsabilité et de traçabilité, en particulier pour les marques vendant au sein de l'UE
- Accélération, supportée par la technologie, de changements opérationnels et appétit grandissant pour la digitalisation dans l'industrie de la mode

Note : (1) vêtements et chaussures

Faits marquants 2024 et évolution des marchés de Lectra

Automobile : une année 2024 morose et des perspectives pour 2025 restant incertaines

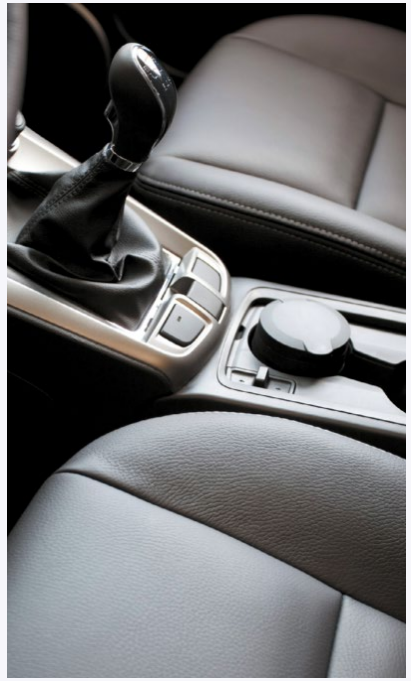

Source : S&P Global, décembre 2024

2024

Baisse de la production après 3 années de croissance, à des niveaux proches de ceux de 2019

Production mondiale de véhicules légers

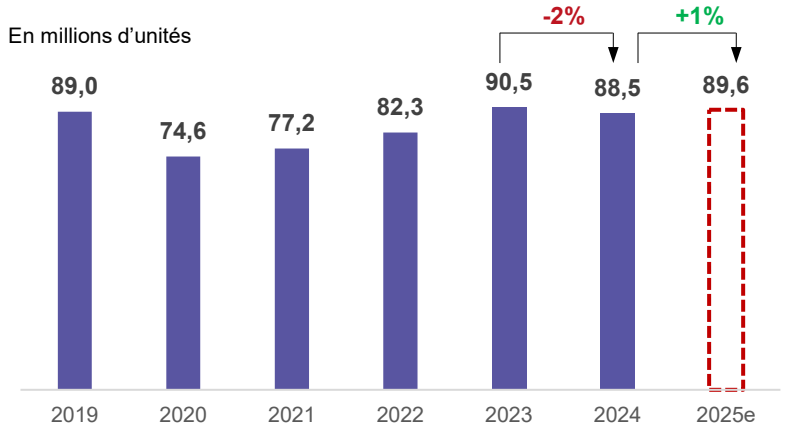

T4

- Baisse de la production mondiale de 1% vs T4 2023: toutes les principales régions sont en déclin, sauf la Chine
- Difficultés des constructeurs européens face à la baisse de la consommation et la concurrence chinoise

Perspectives 2025

Défis persistants dans un environnement incertain : les prévisions de production se dégradent

- Croissance modérée attendue (+1%), avec des disparités géographiques
  - **Chine** : légère croissance attendue (+1%)
  - **Europe** : baisse de 4% prévue
  - **États-Unis** : faible contraction prévue (-2%)
- Les taxes envisagées par les États-Unis ajoutent de nouvelles incertitudes (même si seulement 15% des véhicules vendus aux États-Unis sont importés du Mexique et 2% de Chine)
- Des préoccupations au sujet des perspectives d'évolution de la demande de véhicules électriques, alors que certains gouvernements reconsidèrent leurs dispositifs de soutien, en particulier les aides à l'achat et les taxes

Faits marquants 2024 et évolution des marchés de Lectra

Ameublement : des signes d'amélioration mais une situation qui reste délicate

Source : CSIL, juin 2024

2024

Un léger rebond en raison de l'assouplissement monétaire aux États-Unis et des exportations asiatiques

Consommation mondiale de meubles rembourrés

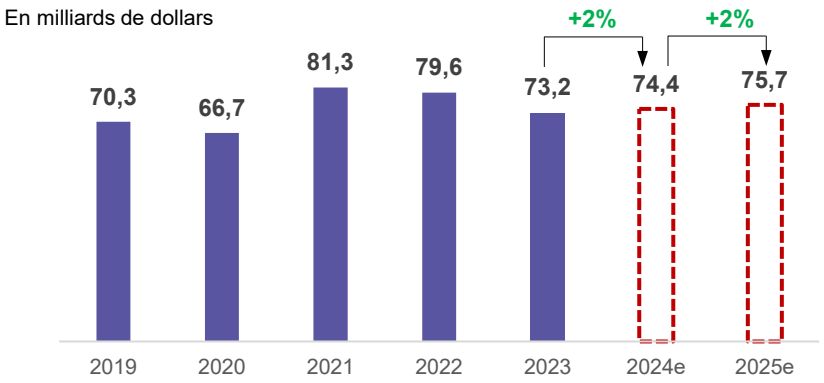

T4

- **Chine :** meilleure dynamique des ventes de meubles (+7,4% en octobre, +10,5% en novembre, +8,8% en décembre)
- **États-Unis :** les ventes de meubles ont augmenté (+3,6% en octobre ; +2,4% en novembre ; +6% en décembre)
- **Europe :** certains pays rencontrent des difficultés (les ventes de meubles au Royaume-Uni au quatrième trimestre ont baissé de 6%), tandis que d'autres montrent une certaine résilience (Italie, Espagne...)

Perspectives 2025

Les difficultés demeurent même si certains pays présentent de bonnes perspectives

- La Chine fait toujours face à un marché immobilier fragile et à une demande intérieure stagnante
- L'élection de Trump et les mesures protectionnistes attendues génèrent de nombreuses incertitudes : les importations représentent environ 40% de la consommation américaine de meubles rembourrés
- De surcroit, ces incertitudes pourraient à nouveau bouleverser l'équilibre entre pays d'importation, la part de la Chine ayant baissé de plus de moitié depuis 2018 pour atteindre 32% en 2023, au bénéfice du Vietnam (33% en 2023 contre 11% en 2018) et du Mexique (12% en 2023 contre 6% en 2018)
- La demande intérieure européenne peine à rebondir malgré l'amélioration des conditions monétaires
- L'Inde et les pays d'Asie du Sud-Est devraient devenir des marchés de plus en plus dynamiques

Faits marquants 2024 et évolution des marchés de Lectra

Résultats en hausse, essentiellement grâce à l'amélioration des fondamentaux financiers et de l'intégration de Launchmetrics

En millions d'euros

Chiffre d'affaires

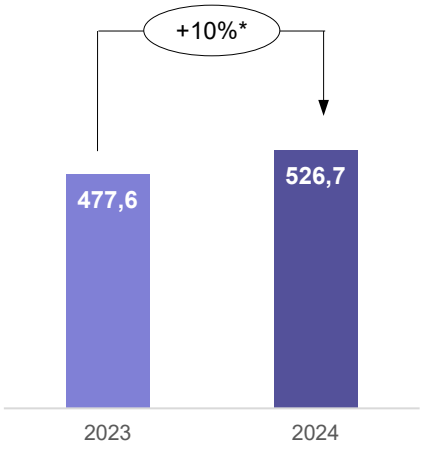

Marge brute

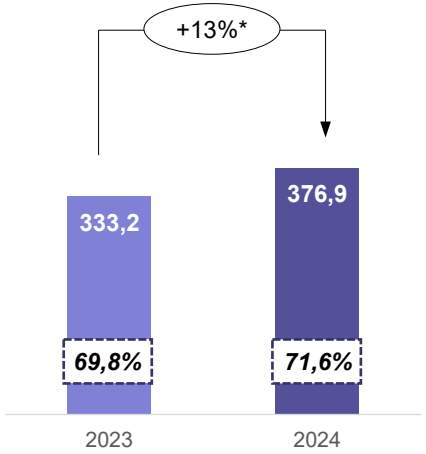

EBITDA courant

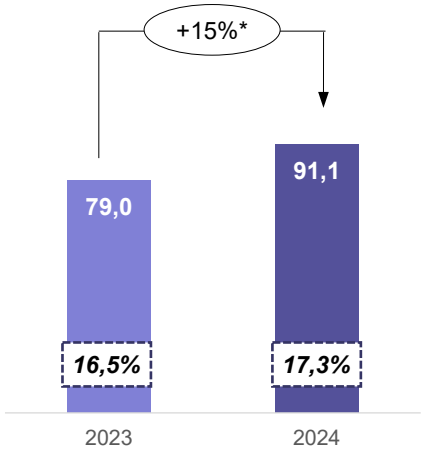

= En % du chiffre d'affaires

*variations à données réelles

Résultats 2024 – périmètre Lectra 2023

Stabilité des commandes dans un environnement économique et géopolitique dégradé

Croissance des nouveaux abonnements SaaS

Commandes de nouveaux systèmes

En millions d'euros

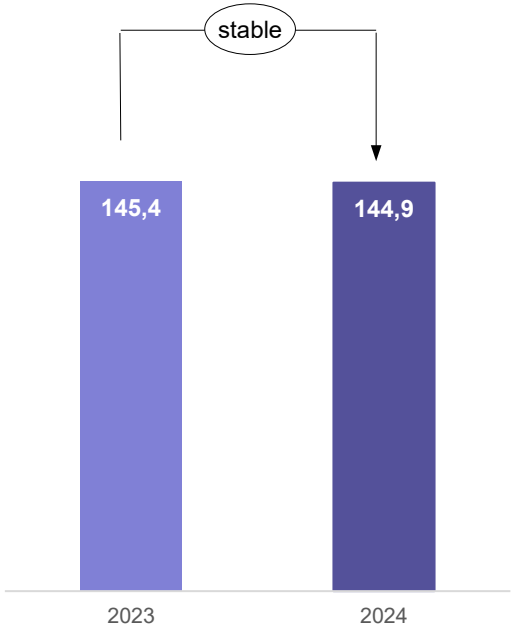

	Variation
licences perpétuelles de logiciel	-18%
équipements et leurs logiciels	+2%
formation et conseil	+9%

Commandes de nouveaux abonnements SaaS

En millions d'euros, valeur annuelle des nouveaux contrats

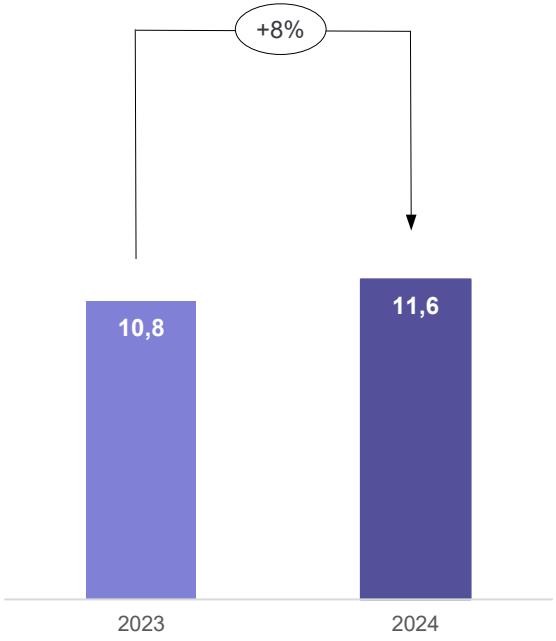

Résultats 2024 – périmètre Lectra 2023

Baisse des commandes de nouveaux systèmes dans les Amériques et en Europe

Forte progression en Asie-Pacifique

En millions d'euros

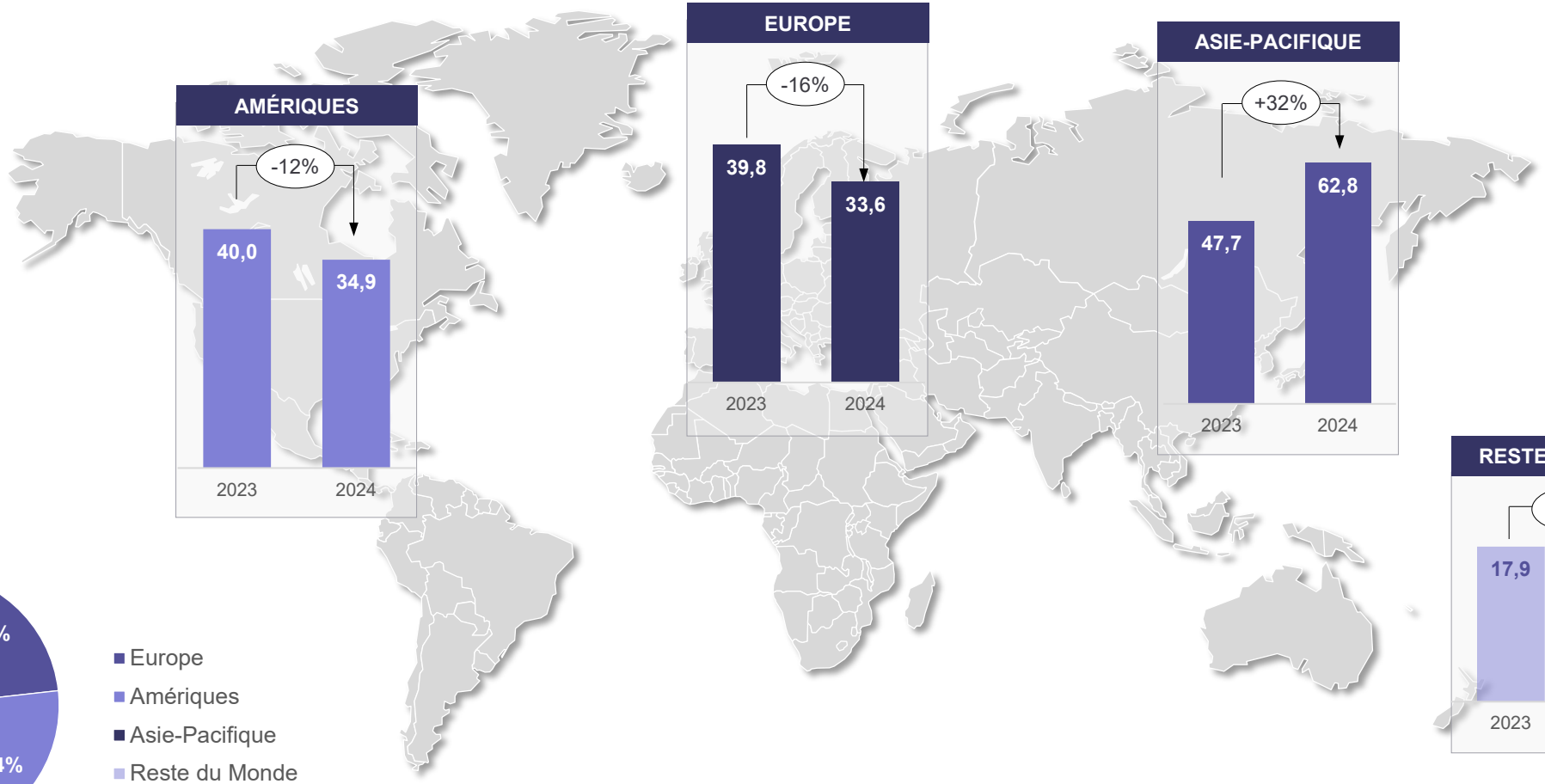

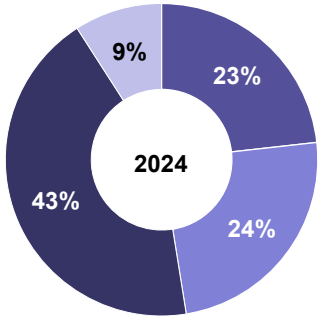

Résultats 2024 – périmètre Lectra 2023

Progression du chiffre d'affaires récurrent

Chiffre d'affaires récurrent

En millions d'euros

Contrats récurrents

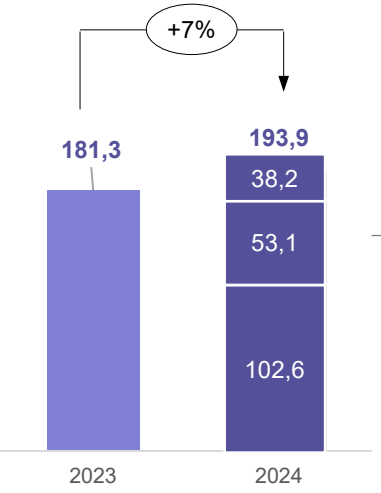

	Variation
abonnements SaaS	+26%
contrats de maintenance des logiciels	-1%
contrats de maintenance des équipements et de leurs logiciels	+6%

Consommables et pièces

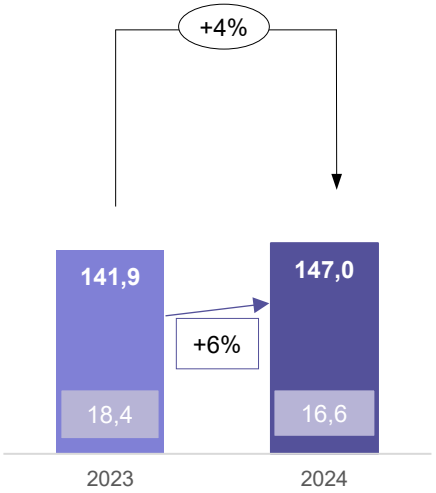

Chiffre d'affaires des nouveaux systèmes

En millions d'euros

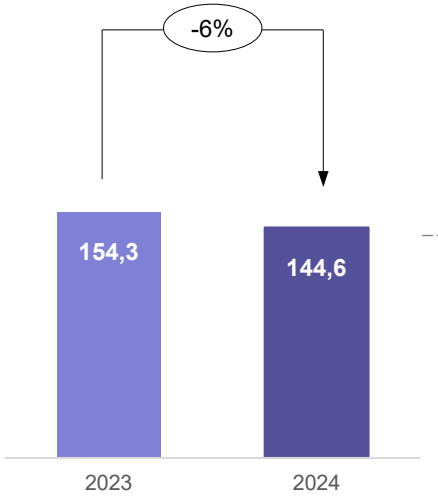

	Variation
licences perpétuelles de logiciel	-12%
équipements et leurs logiciels	-5%
formation et conseil	-2%

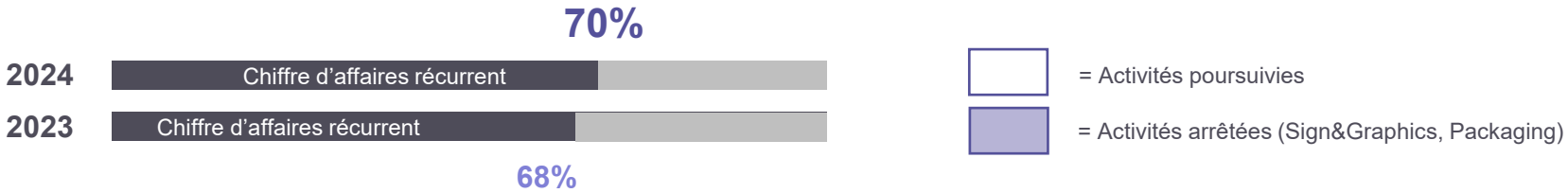

Résultats 2024 – périmètre Lectra 2023

Maîtrise des frais et augmentation de l'EBITDA courant

Chiffre d'affaires total

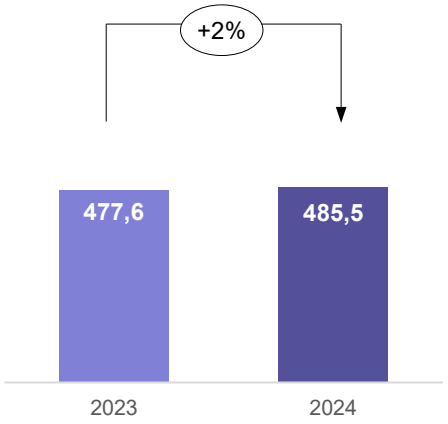

Marge brute

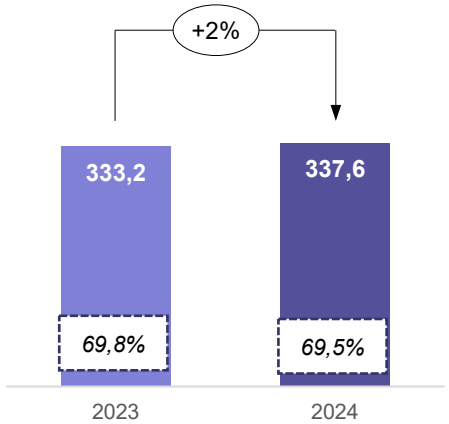

Frais généraux *

(fixes et variables)

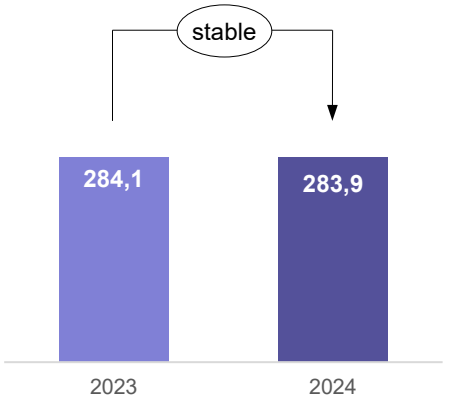

EBITDA courant

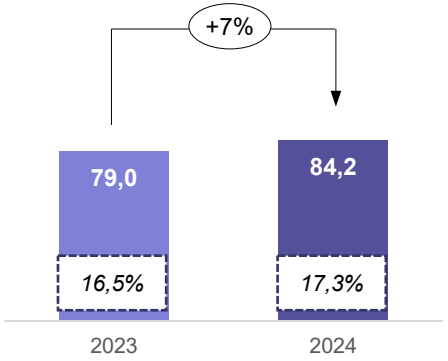

Résultat opérationnel courant

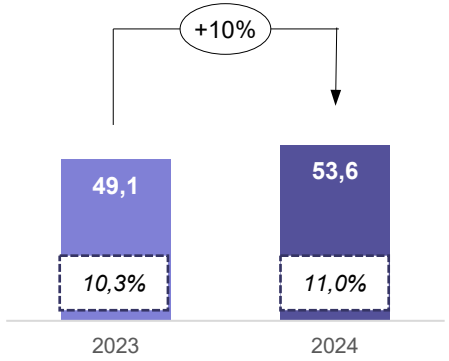

Résultat net

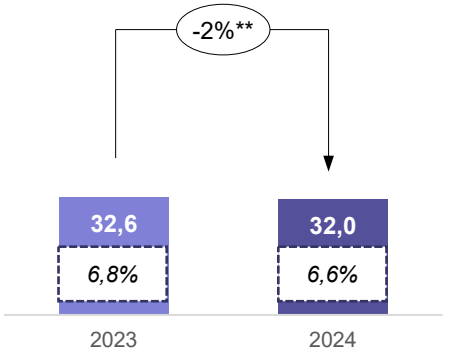

= En % du chiffre d'affaires

* *96% des frais fixes sont couverts par la marge de l'activité récurrente en 2024 (90% en 2023)*
** *à données réelles*

Résultats 2024

Progression de l'EBITDA courant grâce à la croissance des contrats récurrents et la maîtrise des frais

Évolution de l'EBITDA courant 2023-2024

En millions d'euros

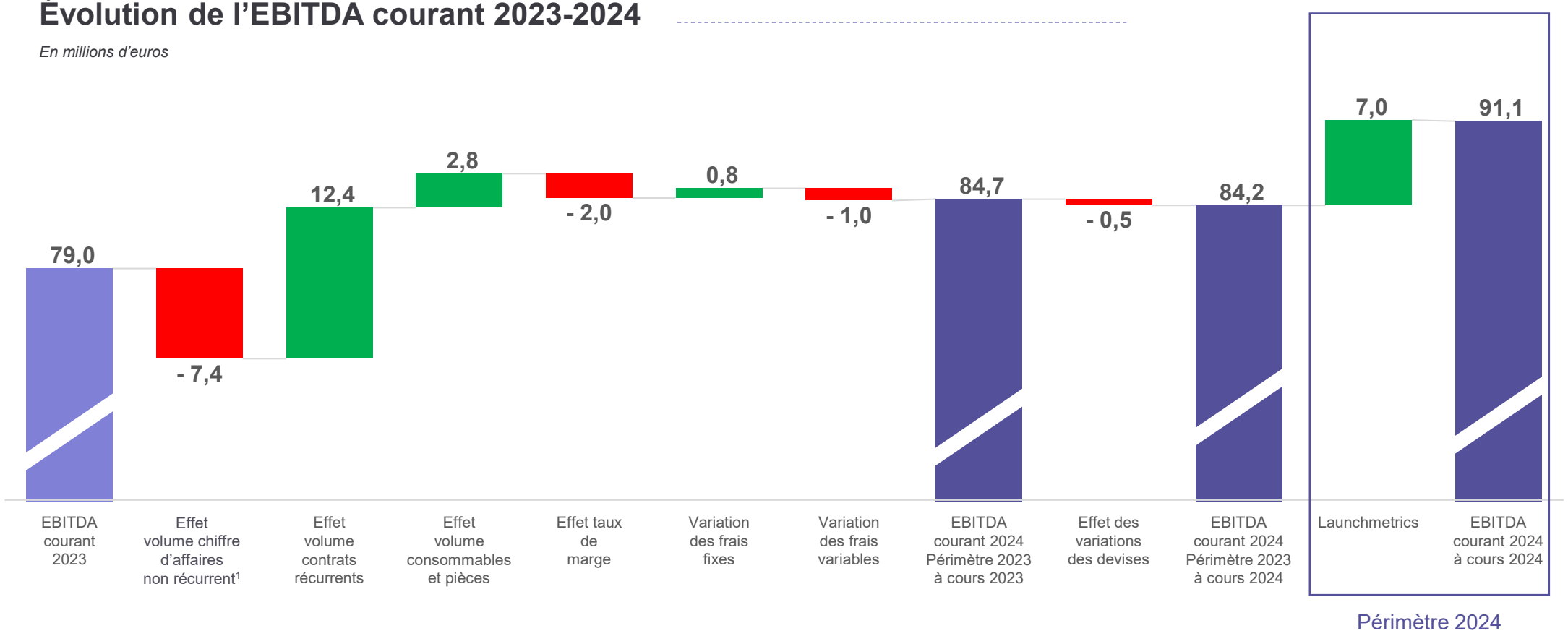

[1]Chiffre d'affaires des licences perpétuelles de logiciel, des équipements et de leurs logiciels et des services non récurrents

Contribution de Launchmetrics

Progression plus mesurée du chiffre d'affaires qu'attendu

EBITDA au-dessus des objectifs

Objectifs 2024

	Launchmetrics Du 23 janvier au 31 décembre
Chiffre d'affaires	**42 m€ à 46 m€**
Marge d'EBITDA	**15+%**

Résultats T4 et Année 2024

	T4 2024	Launchmetrics Du 23 janvier au 31 décembre
Chiffre d'affaires	**11,0 m€**	**41,2 m€**
dont non-récurrent	0,4 m€	2,0 m€
dont récurrent	10,6 m€	39,2 m€
EBITDA courant	**1,7 m€**	**7,0 m€**
Marge d'EBITDA	**15,2%**	**16,9%**

Résultats 2024

Cash-flow libre en très forte augmentation par rapport à 2023

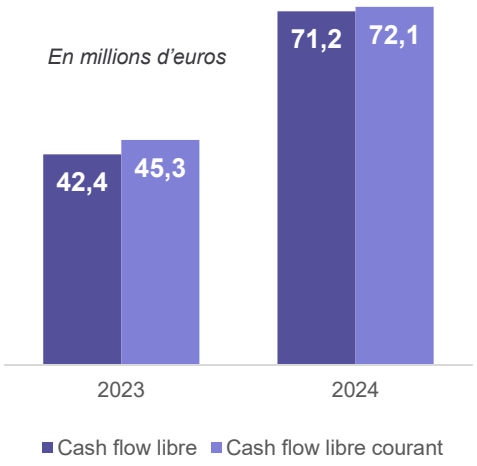

Le cash-flow libre courant s'établit à 72,1 m€, en forte augmentation par rapport à 2023 (45,3 m€).

Le cash-flow libre avait été particulièrement élevé en T1 2024, le niveau élevé de stock au 31 décembre 2023 n'ayant pas nécessité de réapprovisionnement en début d'année 2024.

Le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2024 est négatif de 25,2 m€ du fait notamment d'une baisse des stocks et d'une maîtrise du poste clients. Le BFR était négatif de 4,1 m€ au 31 décembre 2023.

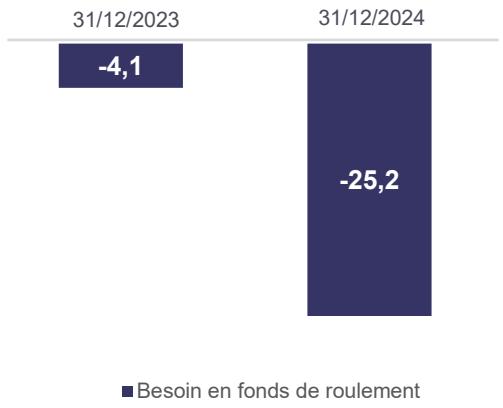

Résultats 2024

Un bilan qui intègre l'acquisition de Launchmetrics – avec un endettement net limité à 20,6 m€

Endettement

En millions d'euros

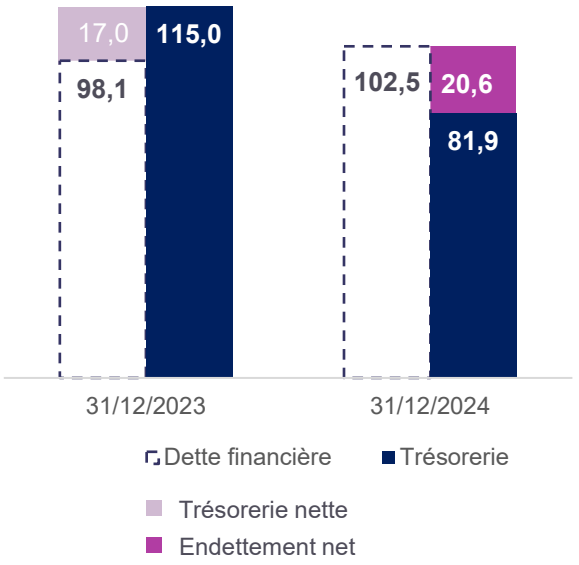

Au cours de l'année 2024 :

- Paiement de 83,2 mUSD (77,0 m€) au titre de la première tranche du capital de Launchmetrics ;
- Génération de 72,1 m€ de cash-flow libre courant ;
- Remboursement de la dette résiduelle de Gerber et mise en place d'un nouveau financement de 100,0 m€ au 30 juin 2024.

* RCF : Revolving Credit Facility

Résultats 2024

- Faits marquants 2024 et évolution des marchés de Lectra
- Résultats 2024
- **Perspectives 2025**
- Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

Perspectives 2025

Objectifs financiers

Environnement macroéconomique et géopolitique toujours incertain

Faible visibilité des commandes de nouveaux systèmes

Objectifs

Chiffre d'affaires récurrent
400 m€
dont SaaS 90 m€

Marge d'EBITDA courant de l'ordre de
20%

Le chiffre d'affaires total devrait se situer entre
550 et 600 m€

Les scénarios 2025 ont été réalisés sur la base des cours de change au 31 décembre 2024, notamment 1,04 $ / 1€.

Résultats 2024

- Faits marquants 2024 et évolution des marchés de Lectra
- Résultats 2024
- Perspectives 2025
- **Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape**

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

Une stratégie long-terme mise en œuvre au travers de feuilles de route stratégiques de 3 ans

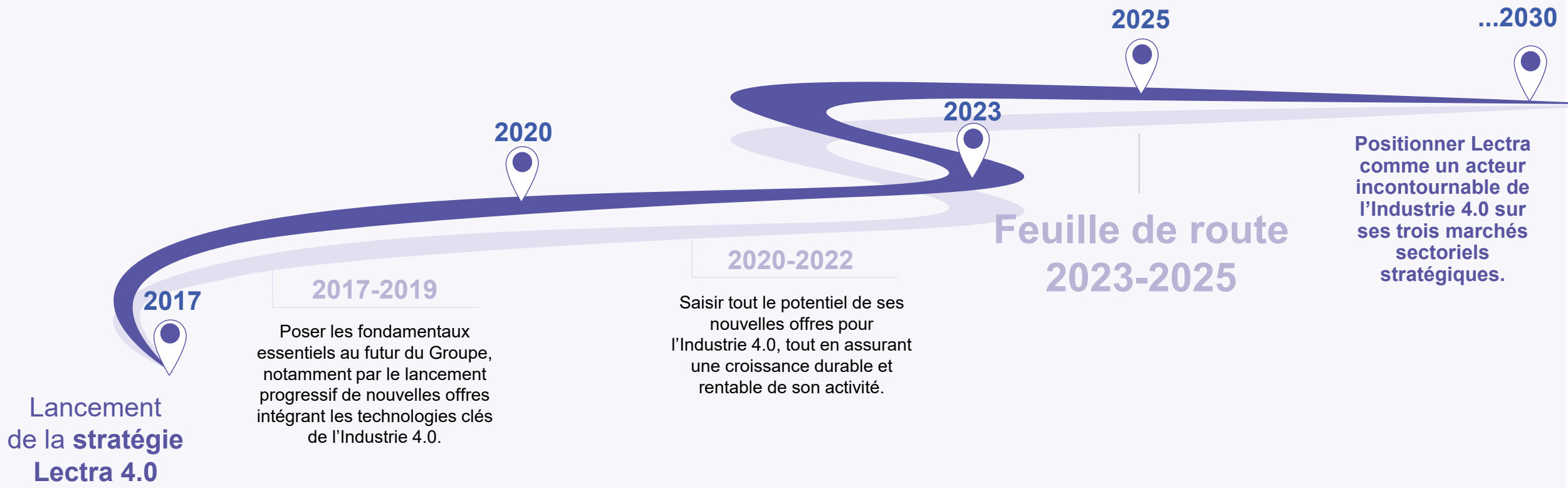

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

Renforcer la position de Lectra comme acteur de l'Industrie 4.0

TIRER PLEINEMENT PROFIT DU CHANGEMENT DE DIMENSION DU GROUPE POUR ACCÉLÉRER SA CROISSANCE

+/-

AUGMENTER SIGNIFICATIVEMENT LE VOLUME DU SAAS DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL DU GROUPE

✓

SAISIR LES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE EXTERNE

✓

INDUSTRIE 4.0

Soutenu par l'engagement de ses collaborateurs et reconnu par ses clients, Lectra est également à l'avant-garde d'un avenir plus durable

Dans un environnement dégradé, Lectra a su maintenir ses ambitions stratégiques tout en renforçant sa solidité financière

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

Rappel des six priorités stratégiques

Ces six priorités stratégiques ont guidé les actions du Groupe menées en 2024

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

Lectra a progressé sur la quasi-totalité des objectifs associés aux 12 engagements répartis dans cinq grands domaines d'action RSE

01

Renforcer la mise en œuvre des bonnes pratiques éthiques, sociales, sociétales et environnementales en interne et pour ses clients

Avec sa note globale de 70/100, le Groupe se situe dans le top 10% des entreprises les mieux notées, toutes activités confondues et top 4% des entreprises du même secteur d'activité.

Lectra a obtenu la reconnaissance de niveau or par EthiFinance ESG Ratings en 2024 (sur la base des données de 2023) avec une nette amélioration par rapport à 2022, passant à 79/100, soit +5 points.

Lectra reconnue en 2024 comme l'une des 19 sociétés françaises les mieux gérées par Deloitte pour la troisième année consécutive.

Taux d'engagement des équipes significatif : **60 %**

Enquête Lectra Your Voice 2024

- **ÉVOLUTION DES OFFRES** :
  - Intégration continue de la dimension RSE dans les produits et services du Groupe, notamment avec Valia Furniture et Valia Fashion qui intègrent un tableau de bord de durabilité
  - Amélioration de TextileGenesis, permettant aux clients d'assurer la traçabilité des matériaux conventionnels sur l'intégralité de la chaîne d'approvisionnement
- **BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL** : accélération du déploiement du programme *The Lectra Way*(1)
- **SENSIBILISATION DES ÉQUIPES** : équipes Produit et R&D formées à l'éco-conception pour les équipements ; nouvelle formation RSE pour tous les employés lancée fin 2024
- **RÉDUCTION DES ÉMISSIONS ET CONFORMITÉ CSRD** : rapport de durabilité, comprenant le plan de transition climatique de Lectra, disponible avec le rapport annuel de Lectra le 28 mars 2025

Note : (1) Un programme visant à définir une culture commune dans l'ensemble de l'organisation favorisant l'engagement

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

LECTRA

Le Groupe a maintenant plus que jamais consolidé ses activités et constitue un leader mondial avec une couverture géographique, une avance technologique et une base clients inégalées

02

Exploiter les synergies résultant de l'acquisition de Gerber

80%

Des équipements couverts de la marque Gerber, vendus au cours des 10 dernières années, bénéficient de Prime V2, le nouveau contrat avec un contenu considérablement enrichi lancé en 2022

+6%

Croissance des revenus des consommables et pièces, en excluant l'activité non-stratégique de Sign&Graphics de Gerber, qui est progressivement arrêtée

3

Sites industriels (Cestas, Tolland, Suzhou), avec une qualité de service et une satisfaction client en augmentation pour les produits de marque Gerber. Assemblage du premier équipement de marque Vector à Suzhou fin 2024

Mais également :

- **Part de marché et portée géographique accrues**
- **Base clients élargie pour des opportunités de cross-sell et d'upsell**
- **Capacité d'innovation supplémentaire**
- **Chaîne d'approvisionnement renforcée**

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

L'accélération des ventes de logiciels SaaS confirmée à nouveau

03

Accélérer les ventes de logiciels en mode SaaS

2017 — **Introduction du SaaS**

2018-2019 — **Lancement des premières nouvelles offres SaaS**

- FURNITURE ON DEMAND by LECTRA
- FASHION ON DEMAND by LECTRA
- QUICK OFFER by LECTRA

2020-2023 — **Accélération de l'adoption des solutions SaaS par les clients de Lectra**

- FLEX OFFER by LECTRA
- VALIA Automotive
- ALGOPEX

2024 — VALIA Furniture, VALIA Fashion

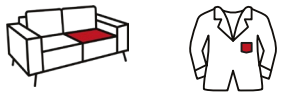

Chiffre d'affaires des abonnements logiciels (SaaS)
En millions d'euros

= En % du chiffre d'affaires

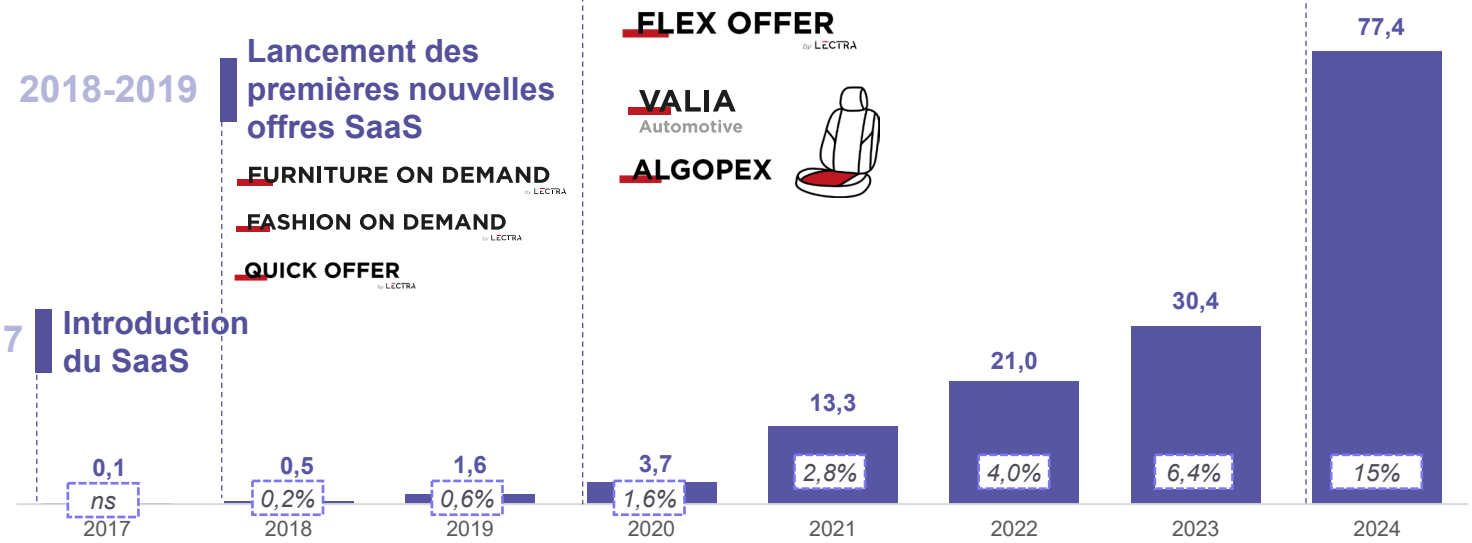

Stratégie d'acquisition orientée SaaS

- KUBiX LiNK
- RETVIEWS
- GERBER TECHNOLOGY a LECTRA company
- NETEVEN
- TextileGenesis a LECTRA company
- LAUNCHMETRICS a LECTRA company

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

Forte contribution de Launchmetrics
Ventes de Kubix Link et TextileGenesis en nette progression par rapport à 2023

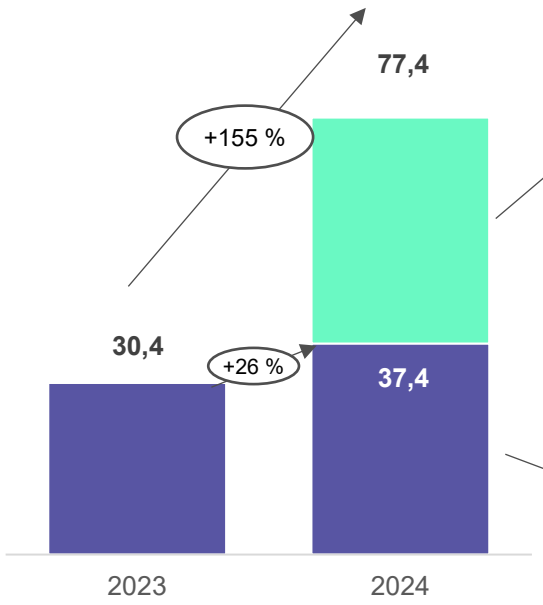

Chiffre d'affaires des abonnements logiciels (SaaS)
En millions d'euros

M&A

LAUNCHMETRICS a LECTRA company

- **Meilleure année jamais** enregistrée en termes de nouveaux abonnements logiciels
- **Leadership en Europe**, soutenu par des **méga deals**
- Lancements majeurs avec des **clients prestigieux**

Croissance organique

KUBIX LINK

- **2 milliards** de produits tracés (+800 millions en 1 an)
- La **solution de traçabilité leader** pour les grandes entreprises de mode
- Extension aux **marchés de la chaussure et de la maroquinerie**
- Extension de **l'offre auprès d'entreprises de taille moyenne**

TextileGenesis a LECTRA company

Kubix Link, TextileGenesis et Launchmetrics ont représenté 65% des nouveaux abonnements SaaS vendus en 2024

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

Poursuite de l'évolution du modèle d'engagement et de relation client de Lectra

04

Adapter le modèle de relation client

Lectra est à l'avant-garde de trois grandes transformations

Industrie 4.0

SaaS

IA

Et adapte donc son modèle d'engagement client...

- **Ajustement des rôles et des organisations des équipes de ventes, de customer success et de go-to-market** pour faire face aux défis propres à ces trois transformations
- **Nouveaux plans de formation** pour renforcer les capacités de vente et de support des clients
- **110 Customer Success Managers** pour s'assurer que les clients maximisent l'utilisation des solutions de Lectra

…pour s'assurer de

Maximiser le chiffre d'affaires récurrent par client

Favoriser l'engagement client

Renforcer la pénétration des nouvelles offres

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

LECTRA

Intégration de Launchmetrics au sein du groupe Lectra réussie
Signature de deux partenariats stratégiques

05

Poursuivre
les opérations de
croissance externe

LAUNCHMETRICS a LECTRA company

- **Launchmetrics est intégré dans la proposition de valeur de Lectra pour la mode**
- **Première synergie produit : Kubix Link x Launchmetrics Samples**
- **Intégration des processus financiers**
- **Premières synergies de coûts (IT, bureaux)**
- **Inclusion au sein du programme The Lectra Way(1)**

Partenariats stratégiques

6 SIX ATOMIC — GenAI

aqc — IA/ML(2)

Note : (1) Un programme visant à définir une culture commune dans l'ensemble de l'organisation favorisant l'engagement (2) ML : Machine Learning

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

LECTRA

Des investissements R&D soutenus

06

Préparer Lectra pour l'après 2025

67,6 millions d'euros d'investissements R&D en 2024,
notamment pour assurer le développement des futures offres, tout en poursuivant l'enrichissement des offres actuelles

12,8%
du chiffre d'affaires investi en R&D en 2024

S2 2023 / S1 2024

Lancement d'une nouvelle génération d'équipements de découpe intelligents et connectés dédiés à la Mode, à l'Ameublement, à l'Automobile et aux autres industries

Améliorer la productivité, la flexibilité et l'empreinte environnementale des salles de coupe

VECTOR

IA

Janvier 2024

Enrichissement de l'offre Furniture on Demand avec Valia pour les acteurs de l'Ameublement

VALIA Furniture

IA

Favoriser une production plus profitable, intelligente et durable, et permettre une montée en compétence numérique

Octobre 2024

Lancement de Valia Fashion

VALIA Fashion

IA

Une plateforme digitale intelligente qui révolutionne la mode - la clé d'un processus de production plus intelligent, plus rapide et plus écologique

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

Un Comité exécutif renforcé

06

Préparer Lectra pour l'après 2025

Antonella Capelli et Michaël Jais rejoignent le Comité exécutif

Antonella Capelli
President EMEA*

Michael Jaïs
Directeur Général, Launchmetrics

*Europe, Moyen-Orient, Afrique

Feuille de route stratégique 2023-2025 : deuxième rapport d'étape

Une proposition de valeur pour la mode cohérente, constamment enrichie grâce aux technologies de l'Industrie 4.0

06

Préparer Lectra pour l'après 2025

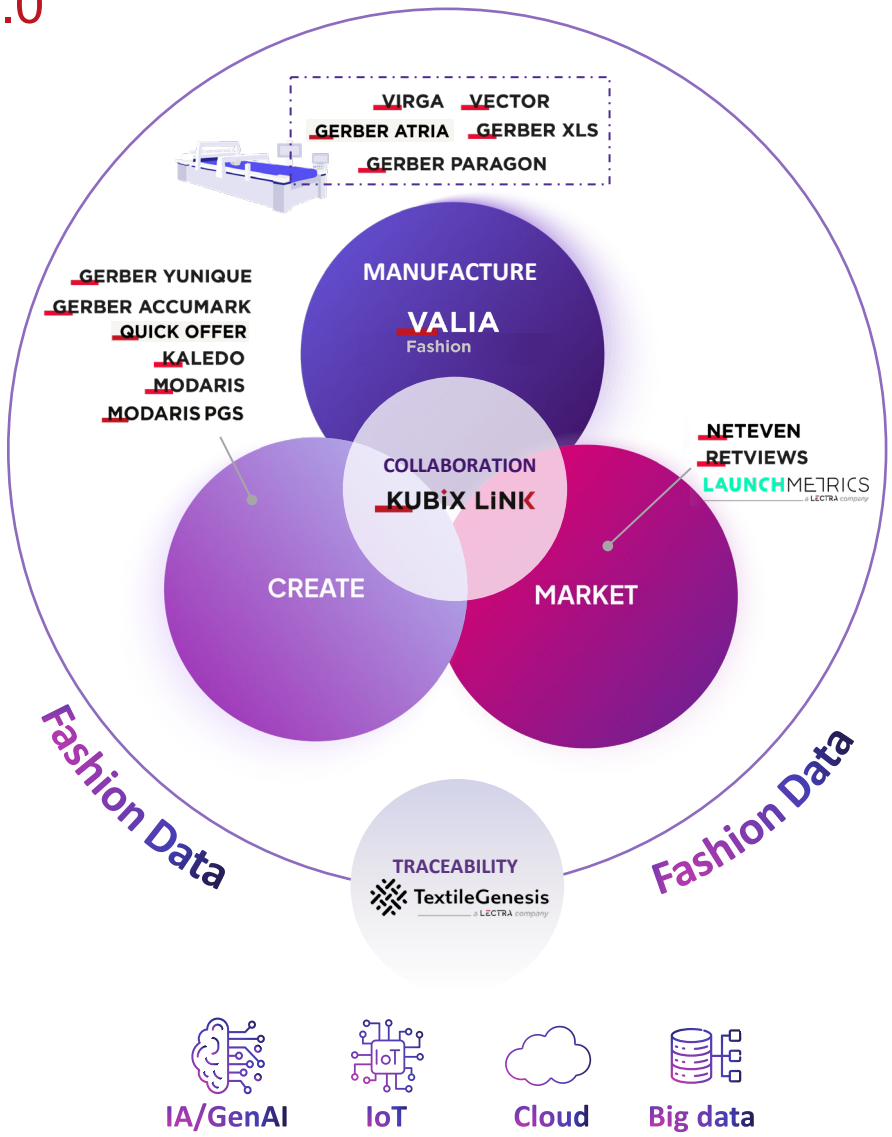

Une proposition de valeur

- **Unique**
- **Visionnaire**
- **Enrichie des technologies les plus avancées**

capable de répondre aux besoins des acteurs du secteur de la mode.

Stratégie climat

Hélène Viot-Poirier, *Administratrice indépendante,*
Présidente du Comité de durabilité

Introduction

Le plan de transition climat définit les objectifs de réduction des émissions des scopes 1, 2 et 3 pour la période allant de 2022, année de référence, à 2030, année cible à court terme.
Ce plan présente les principaux leviers d'action identifiés pour atteindre ces objectifs d'ici 2030.

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS PAR SCOPE DU GROUPE LECTRA
ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2022

SCOPE 1 : 1 709 T

SCOPE 2 : 1 835 T

SCOPE 3 : 987 733 T

Plan de transition Climat 2022 - 2030

LECTRA

Scope 1

Emissions directes

Scope 2

Emissions indirectes liées aux consommations énergétiques

Scope 3

Autres émissions indirectes

Année 2022

Scope 1

1 709 T

Scope 2

1 835 T

Scope 3

987 733 T

Dont 80% sont liées à l'usage des produits vendus (conso électrique)

Objectifs de réductions 2030

Scope 1 & Scope 2

- 25 %

Scope 3

- 20 %

Principaux Leviers de réduction

Scope 1 & Scope 2

- Consommation énergie

- Electricité renouvelable
- Electricité autoproduite
- Véhicules électriques

Scope 3

- **Consommation électrique des équipements**
- Impact achat
- Frêt aérien

Plan de transition Climat 2022 - 2030

LECTRA

SCOPES 1 & 2

Emissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (carburant, gaz, électricité)

- 25 %

Leviers de réduction des émissions:

1. Acheter 50 % d'électricité renouvelable,
2. Réduire de 20% la consommation d'électricité,
3. Faire évoluer la flotte des véhicules: 30% des véhicules électriques,
4. Réduire de 15 % la consommation en gaz,
5. Site de Cestas: Produire sur site 15% de l'électricité consommée.

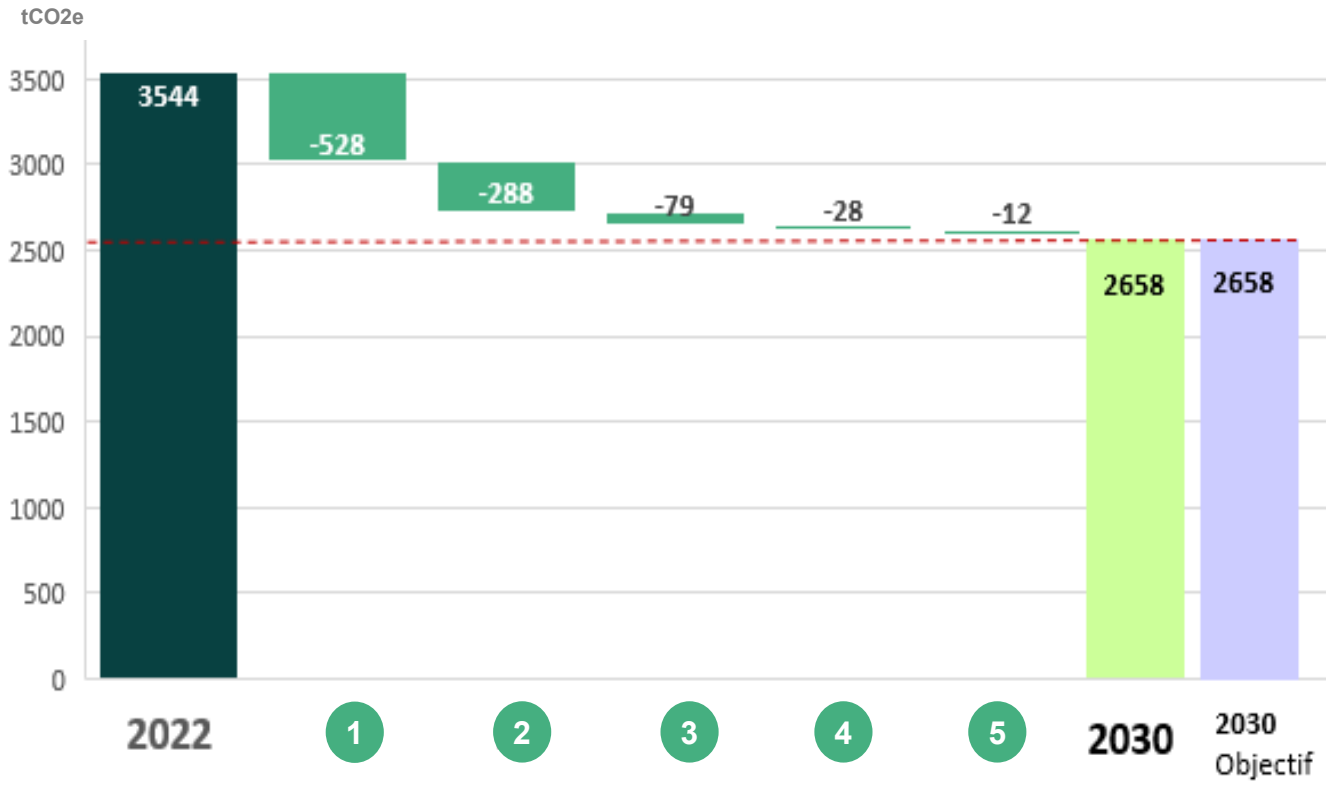

Plan de transition Climat 2022 - 2030

LECTRA

SCOPE 3

Autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou aval de la chaine de valeur de l'organisation

(Achats matières premières, transport des marchandises, utilisation des produits vendus, etc.)

- 20 %

Leviers de réduction des émissions:

6 Réduire de 20% la consommation électrique des équipements mis sur le marché,

7 Réduire l'impact de l'achat de bien,

8 Réduire le frêt aérien.

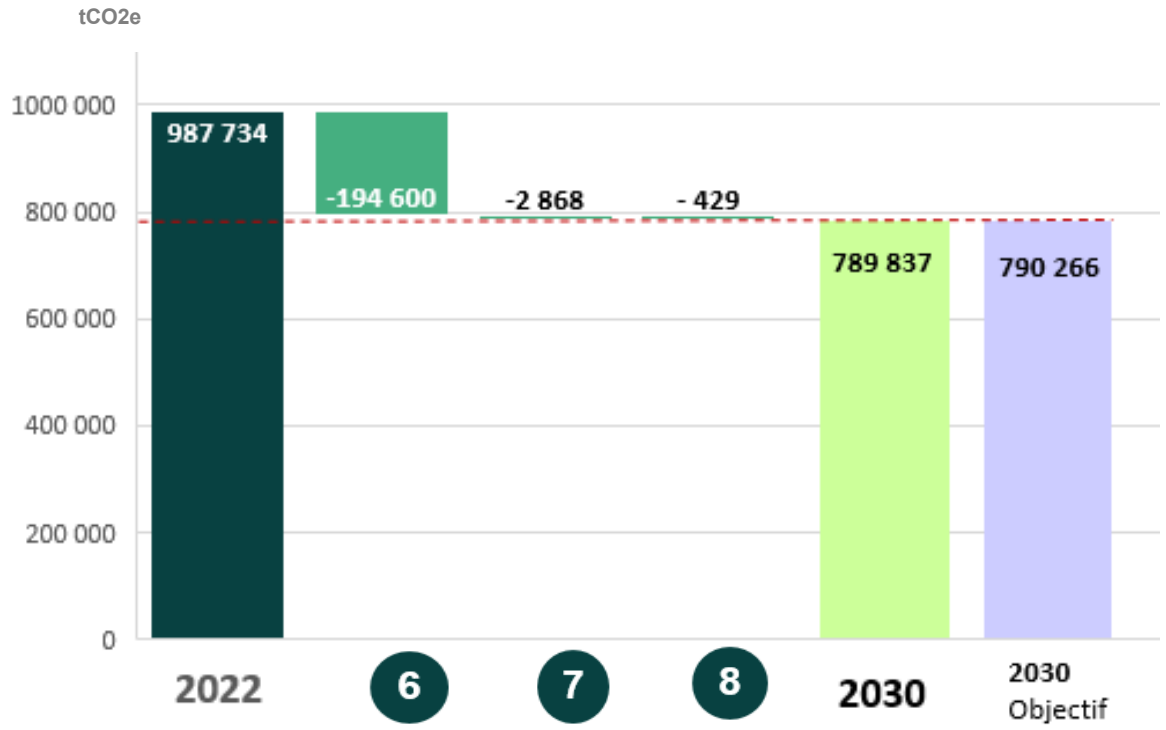

Merci

Questions/Réponses

Lecture des rapports des Commissaires aux comptes

Flora Camp, *Commissaire aux comptes, représentant le cabinet PwC*

Aurélie Lalanne, *Commissaire aux comptes, représentant le cabinet KPMG*

Rapport sur les comptes annuels

Pages 253 à 255 du Rapport financier annuel 2024 – 1ère résolution de l'Assemblée générale

- **Objectif**

Obtenir l'assurance raisonnable sur l'absence d'anomalies significatives dans les comptes annuels

- **Opinion sur les comptes annuels**

Certification sans réserve et sans observation

- **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**

Reconnaissance du chiffre d'affaires des équipements et logiciels pilotes associés à l'export

- **Vérifications spécifiques**

Absence d'observation sur les informations données dans le Rapport de gestion ainsi que dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Rapport sur les comptes consolidés

Pages 226 à 229 du Rapport financier annuel 2024 – 2ème résolution de l'Assemblée générale

- **Objectif**

Obtenir l'assurance raisonnable sur l'absence d'anomalies significatives dans les comptes consolidés

- **Opinion sur les comptes consolidés**

Certification sans réserve et sans observation

- **Justification des appréciations – Points clés de l'audit**
  - Reconnaissance du chiffre d'affaires des équipements et logiciels pilotes associés à l'export
  - Évaluation des écarts d'acquisition
  - Evaluation des engagements d'achat de titres minoritaires
  - Acquisition de Launchmetrics
- **Vérifications spécifiques**
  - Absence d'observation sur les informations relatives au groupe données dans le Rapport de gestion
  - Respect de la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le Rapport financier annuel du format d'information électronique unique européen (ESEF)

Rapport spécial sur les conventions réglementées

Page 256 du Rapport financier annuel 2024

- **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé soumis à l'approbation de votre Assemblée générale :**

Néant

- **Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice écoulé :**

Néant

Rapport sur le Rapport de durabilité

LECTRA

Pages 132 à 135 du Rapport financier annuel 2024

Informations vérifiées par PricewaterhouseCoopers Audit au titre de la mission relative à l'assurance limitée sur la certification des informations en matière de durabilité et la vérification des exigences d'information énoncées à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Objectifs	Observations	Eléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière	Conclusion
Conformité du processus de double matérialité avec les ESRS	Aucune observation	▪ Identification des parties prenantes ▪ Identification des impacts, risques et opportunités ▪ Evaluation des matérialités d'impact et financière	Absence d'erreurs, omissions ou incohérences importantes.
Conformité des informations sur la durabilité avec les ESRS	Observation concernant les incertitudes inhérentes à la première année d'application des ESRS, en particulier celles relatives au bilan carbone et au projet de plan de transition	▪ Bilan carbone ▪ Effectifs, rémunération et formation	
Conformité aux exigences de publication de la taxonomie	Aucune observation	Absence d'élément ayant fait l'objet d'une attention particulière	

Présentation des résolutions et vote

Daniel Harari, *Président-Directeur général*

Céline Abecassis-Moedas, *Administratrice indépendante, Présidente du Comité des rémunérations*

Anne Borfiga, *Secrétaire générale*

Ordre du jour

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

Résolution n°1 : Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Résolution n°2 : Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Résolution n°3 : Quitus aux Administrateurs

Résolution n°4 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et fixation du dividende

Résolution n°5 : Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Résolution n°6 : Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général

Résolution n°7 : Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Céline Abecassis-Moedas

Résolution n°8 : Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général, au titre de l'exercice 2025

Résolution n°9 : Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2025

Résolution n°10 : Nomination du cabinet Ernst & Young et Autres comme Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations comptables et financières

Résolution n°11 : Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Ordre du jour (suite)

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

Résolution n°12 : Suppression des droits de vote double et modification corrélative des articles 6 et 21 des Statuts (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée spéciale des détenteurs d'actions à droits de vote double) ;

Résolution n°13 : Modification des dispositions de l'article 14, paragraphe I des Statuts relatives à la prise de décision par consultation écrite du Conseil d'administration

Résolution n°14 : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Résolution n°1

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Bénéfice de l’exercice	**24 399 430 €**
Dépenses exclues des charges déductibles	**127 043 €**

Les comptes sociaux figurent en pages 230 à 256 du Rapport financier annuel 2024.

Résolution n°2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Résultat net consolidé part du Groupe	**31 163 506 €**

Les comptes consolidés figurent en pages 179 à 229 du Rapport financier annuel 2024.

Résolution n°3

Quitus aux Administrateurs

Quitus aux Administrateurs de leur gestion au titre de l’exercice 2024

Résolution n°4

Affectation du résultat de l’exercice clos le 31 décembre 2024 et fixation du dividende

Bénéfice de l’exercice	**24 399 430 €**
Report à nouveau avant affectation	**131 589 231 €**
Affectation à la réserve légale	**13 331 €**
Bénéfice distribuable	**155 975 330 €**
Distribution d’un dividende de **0,40 €** par action*	**15 172 322 €**
Affectation du solde du bénéfice de l’exercice au report à nouveau*	**9 213 777€**
Report à nouveau après affectation	**140 803 008 €**

*Calculé sur la base des 37 930 806 actions qui seraient rémunérées sur les 37 966 274 actions composant le capital social au 31 décembre 2024, après déduction des 35 468 actions détenues en propre à cette date (les actions détenues en propre n’ayant pas droit à percevoir de dividende). Le montant effectivement versé au titre du dividende et celui qui sera affecté au report à nouveau tiendront compte du nombre d’actions détenues en propre par la Société à la date de la mise en paiement du dividende.

Résolution n°5

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

(*Say on Pay ex post*)

- Approbation des informations relatives à la rémunération du Président-Directeur général et des Administrateurs au titre de l'exercice 2024, telle qu'elles sont présentées aux sections 2.2 et 2.3 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise
- Ces informations portent sur les éléments de rémunération versés ou attribués à chacun des mandataires sociaux, les éléments de comparaison entre le niveau de rémunération du dirigeant mandataire social et celui des salariés (le ratio d'équité) de Lectra ainsi que sur l'évolution de la rémunération du dirigeant mandataire social et de celle des salariés au regard de la performance du Groupe

Les sections 2.2. et 2.3 du Rapport sur le gouvernement d'entreprise figurent en pages 168 à 174 du Rapport financier annuel 2024.

Résolution n°6

LECTRA

Approbation des éléments fixes et variables composant la rémunération totale et des avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général

(*Say on Pay ex post*)

→ Tableau de synthèse des rémunérations du Président-Directeur général

Daniel Harari *Président-Directeur général*	2024		2023	
(en euros)	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés dans l'année	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés dans l'année
Rémunération fixe	420 000	420 000	420 000	420 000
Rémunération variable[1]	81 167	119 448	119 448	295 541
Rémunération exceptionnelle	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération au titre du mandat d'administrateur	52 000	53 000	53 000	53 500
Avantage en nature[2]	8 876	8 876	10 611	10 611
Total	**562 043**	**601 324**	**603 059**	**779 652**

(1) La rémunération variable au titre de l'exercice 2023 a été versée en 2024 ; celle au titre de l'exercice 2024 le sera en 2025 sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale annuelle du 25 avril 2025. L'écart entre le pourcentage de la rémunération variable obtenu au titre de l'exercice 2023 (64 %), versé en 2024, et celui au titre de l'exercice 2024 (60 %) explique l'écart entre le montant de la rémunération variable dû au titre de l'exercice 2024 et celui versé en 2024.
(2) Les montants figurant en avantages en nature correspondent à la valorisation de l'usage d'un véhicule de fonction.

La rémunération de Daniel Harari au titre de 2024 est détaillée en pages 169 à 172 du Rapport financier annuel 2024.

Résolution n°7

Renouvellement du mandat d'Administratrice de Madame Céline Abecassis-Moedas

Céline Abecassis-Moedas

Administratrice indépendante
Présidente du Comité des rémunérations
Membre du Comité stratégique et du Comité de durabilité

Âge
53 ans

Nationalité
Française

Date de première nomination
30 avril 2021

Date de début de mandat
30 avril 2021

Date d'échéance du mandat
À l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024[36]

Nombre d'actions Lectra détenues
750

Biographie – Expérience et expertise

Diplômée de l'École Normale Supérieure de Cachan, de l'université Paris Dauphine (DEA méthodes scientifiques de gestion) et titulaire d'un Ph. D. en Sciences de Gestion de l'École Polytechnique, Madame Céline Abecassis-Moedas a commencé sa carrière dans la recherche chez France Telecom R&D avant de rejoindre Lectra comme e-business product manager en 1999, puis AT Kearney comme consultante en 2000. De 2002 à 2005, elle a été Assistant Professor de stratégie à Queen Mary University of London, puis elle a rejoint Catolica-Lisbon comme Assistant Professor de stratégie et gestion de l'innovation. À Catolica-Lisbon elle a été Directrice du programme de Master et a enseigné et développé des programmes en executive education avant de devenir Directrice de l'Executive Education en 2019. Madame Céline Abecassis-Moedas a été International Faculty Fellow au Massachusetts Institute of Technology (MIT) (États-Unis) en 2011-2012 et a publié de nombreux articles de recherche dans les meilleures revues sur le rôle de l'innovation et du design dans les industries créatives (entre autres la mode).

De 2014 à 2020, Madame Céline Abecassis-Moedas a été Professeure Affiliée à l'ESCP et Co-directrice scientifique de la Chaire Lectra-ESCP Mode et Technologie.

De 2012 à 2019, Madame Céline Abecassis-Moedas a été Administratrice indépendante de Europac (Papeles y Cartones de Europa, SA), dont Administratrice indépendante référente de 2015 à 2019. Elle a été Administratrice indépendante de CTT (CTT Correios de Portugal, SA) de 2016 à 2020 et de GreenVolt SA de 2021 à 2023. Elle est Administratrice indépendante et Présidente du Comité d'innovation et de développement durable de CUF SA (depuis 2016) et Administratrice indépendante de Vista Alegre Atlantis (depuis 2020).

Madame Céline Abecassis-Moedas est certifiée IDP-C en Corporate Governance de l'INSEAD (2017).

Résolution n°8

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général, au titre de l'exercice 2025

(*Say on Pay ex ante*)

▪ **Principes généraux**	**inchangés depuis juillet 2017**
▪ **Structure de la rémunération**	**inchangée depuis juillet 2017**
▪ **Rémunération totale à objectifs annuels atteints:**	**840 000 €** (inchangée par rapport à 2024)
➢ **Rémunération fixe**	**420 000 €** (inchangée par rapport à 2024)
➢ **Rémunération variable à objectifs annuels atteints**	**420 000 €** (inchangée par rapport à 2024)
▪ **Dérogation**	révision des critères de performance et des objectifs annuels (poids, seuil de déclenchement, base de calcul) en cas de circonstances exceptionnelles résultant d'une modification sensible du périmètre du Groupe, d'un changement majeur de stratégie ou d'un évènement majeur affectant les marchés

La politique de rémunération de Daniel Harari au titre de 2025 est détaillée en pages 165 à 167 du Rapport financier annuel 2024.

Résolution n°8 (suite)

Approbation de la politique de rémunération de Monsieur Daniel Harari, Président-Directeur général, au titre de l'exercice 2025

(*Say on Pay ex ante*)

Critères de performance	Pondération
▪ ***3 critères de performance de la Scorecard stratégique (pondération revue):***	
➢ l'EBITDA hors éléments à caractère non récurrent	40%
➢ la valeur contributive de la croissance de l'activité commerciale	30%
➢ la protection et la croissance des contrats récurrents	30%
▪ ***3 critères de performance de la Scorecard RSE (revus):***	
➢ la progression dans le classement des organismes spécialistes de la notation extra-financière	40%
➢ la progression du taux d'engagement des équipes	40%
➢ la progression du plan de transition climatique	20%

Le résultat de la Scorecard RSE interviendra sous forme de bonus-malus, pondérant les résultats des critères de la Scorecard stratégique.

La politique de rémunération de Daniel Harari au titre de 2025 est détaillée en pages 165 à 167 du Rapport financier annuel 2024.

Résolution n°9

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2025
(*Say on Pay ex ante*)

Enveloppe globale annuelle	**480 000 €**
Plafond de la rémunération individuelle annuelle	**75 000 €**

	Part fixe	**Part variable** (par séance)
Conseil d'administration		
▪ Président	30 000 €	2 000 €
▪ Administrateur référent	24 000 €	2 000 €
▪ Membre	16 000 €	2 000 €

La politique de rémunération des Administrateurs au titre de 2025 est détaillée en pages 167 à 168 du Rapport financier annuel 2024.

Résolution n°9 (suite)

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs au titre de l'exercice 2025 (*Say on Pay ex ante*)

	Part fixe	Part variable (par séance)
Comités spécialisés		
Comité d'audit		
▪ Président	12 000 €	1 500 €
▪ Membre	N/A	1 500 €
Comité stratégique		
▪ Président	0 €	2 000 €
▪ Membre	N/A	2 000 €
Comité de durabilité		
▪ Président	9 000 €	1 500 €
▪ Membre	N/A	1 500 €
Comité des rémunérations		
▪ Président	3 000 €	1 500 €
▪ Membre	N/A	1 500 €
Comité des nominations		
▪ Président	3 000 €	1 500 €
▪ Membre	N/A	1 500 €
Comité ad hoc		
▪ Président	6 000 €	1 500 €
▪ Membre	N/A	1 500 €

La politique de rémunération des Administrateurs au titre de 2025 est détaillée en pages 167 à 168 du Rapport financier annuel 2024.

Résolution n°10

Nomination du cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations comptables et financières

- Conformément à l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014 et à l'article L.821-40, II du Code de commerce, le processus de sélection de nouveaux commissaires aux comptes a été piloté par le Comité d'audit, avec le support de la Direction financière.
- Dans le cadre de l'appel d'offre, l'évaluation de chaque proposition a porté sur les critères clés suivants :
  - un accompagnement international pour suivre le Groupe et ses filiales
  - une connaissance du secteur du logiciel (notamment sur les offres SaaS)
  - une réactivité sur les projets futurs de croissance externe
  - un accompagnement sur la mise en place de la CSRD
  - un budget d'honoraires optimisé

Résolution n°10 (suite)

Nomination du cabinet Ernst & Young et Autres en qualité de Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations comptables et financières

Commissariat aux comptes – Récapitulatif des mandats en cours et proposés

	Certification des comptes		Certification des informations de durabilité	
Commissaire aux comptes	**Début du mandat**	**Fin du mandat**	**Début du mandat**	**Fin du mandat**
En fonction				
PricewaterhouseCoopers Audit	AG 2020	AG 2026	AG 2024	AG 2026
KPMG SA	AG 2020	AG 2026	N/C	N/C
Candidat				
Ernst & Young et Autres	AG 2025	AG 2031	AG 2026	AG 2032

Résolution n°11

Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité

Plafond	**2 % du capital social**
Prix maximum d'achat par action	**60 €**
Montant global maximum du programme de rachat	**10 000 000 €**
Durée	**18 mois**

Résolution n°12

Suppression des droits de vote double et modification corrélative des articles 6 et 21 des Statuts (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée spéciale des détenteurs d'actions à droit de vote double)

- Conformément à l'article 21 des Statuts, aucun droit de vote double n'est conféré aux actions acquises postérieurement au 15 mai 2001. Toutefois, les actions assorties du droit de vote double au 15 mai 2001 continuent de bénéficier de ce droit aussi longtemps qu'elles restent inscrites sous la forme nominative au nom du même titulaire ainsi que dans certains cas limités de transmission ou d'augmentation du capital.

- **Au 31 décembre 2024, seules 192 150 actions (soit 0,51 % du capital)** bénéficiaient d'un droit de vote double.

- La suppression du droit de vote double permettrait :
  - **d'aligner la pratique de la Société sur** celle des sociétés des autres pays européens, dans lesquels est suivie majoritairement **la pratique du « une action, une voix »** ; et
  - de mettre un terme à une inégalité entre les actionnaires dans la mesure où cet avantage est limité à un nombre extrêmement restreint d'actionnaires, sans qu'aucun autre actionnaire ne puisse y prétendre à l'avenir.

Résolution n°12 (suite)

Suppression des droits de vote double et modification corrélative des articles 6 et 21 des Statuts (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée spéciale des détenteurs d'actions à droit de vote double)

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
Article 6 – Forme des actions – Identification des actionnaires	**Article 6 – Forme des actions – Identification des actionnaires**
Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.	Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.
Toutefois revêtent obligatoirement la forme nominative :	Toutefois revêtent obligatoirement la forme nominative :
– les actions de numéraire non entièrement libérées,	– les actions de numéraire non entièrement libérées,
– ~~**les actions à droit de vote double,**~~	– les actions éventuellement détenues par la Société ou pour son compte, dans les cas prévus par la loi,
– les actions éventuellement détenues par la Société ou pour son compte, dans les cas prévus par la loi,	– les actions souscrites ou achetées par les salariés conformément à la loi.
– les actions souscrites ou achetées par les salariés conformément à la loi.	

Résolution n°12 (suite)

Suppression des droits de vote double et modification corrélative des articles 6 et 21 des Statuts (sous réserve de l'approbation par l'Assemblée spéciale des détenteurs d'actions à droit de vote double)

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
Article 21 – Bureau – Feuille de présence – Voix […] ~~**Sous les réserves figurant à l'alinéa ci-dessous,**~~ aucun droit de vote double n'est conféré aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. ~~**Toutefois, les actions conférant un droit de vote double à leur titulaire au 26 septembre 2014, conformément à la décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 3 mai 2001, continuent de bénéficier de ce droit aussi longtemps qu'elles restent inscrites sous la forme nominative au nom du même titulaire. De plus, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, un droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.**~~ ~~**De même, bénéficient d'un droit de vote double les bénéficiaires d'un transfert d'actions bénéficiant d'ores et déjà de ce droit si le transfert résulte d'une succession, d'une liquidation de communauté de biens entre époux ou d'une donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.**~~ ~~**Toute action qui confère à son titulaire un droit de vote double perd ce droit de vote double lorsqu'elle est convertie au porteur ou transférée en propriété, sauf les cas de transfert visés à l'alinéa ci-dessus.**~~ ~~**La fusion de la Société est sans effet sur le droit de vote double acquis par un actionnaire à raison d'actions dont il est propriétaire ; ce droit peut alors être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.**~~ […]	**Article 21 – Bureau – Feuille de présence – Voix** […] **Aucun droit de vote double n'est conféré aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire.** […]

Résolution n°13

Modification des dispositions de l'article 14, paragraphe I des Statuts relatives à la prise de décision par consultation écrite du Conseil d'administration

Il vous est proposé de modifier les dispositions des Statuts relatives à la prise de décision par consultation écrite des Administrateurs afin de les adapter aux nouvelles dispositions de l'article L.225-37, alinéa 3 du Code de commerce (modifié par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024):

Rédaction actuelle	Nouvelle rédaction
Article 14 – Délibérations du Conseil d'administration […] Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration, telles que visées à l'article L.225-37, alinéa 3 du Code de commerce, ainsi que les décisions de transfert du siège social dans le même département peuvent être prises par voie de consultation écrite, dans les conditions et selon les modalités prévues dans le Règlement intérieur. […]	**Article 14 – Délibérations du Conseil d'administration** […] **Les décisions du Conseil d'administration peuvent être prises par voie de consultation écrite des Administrateurs, y compris par voie électronique, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, dans les conditions et selon les modalités prévues dans le règlement intérieur.** **L'avis de consultation incluant le texte des délibérations proposées ou le projet de procès-verbal des délibérations par consultation écrite, ainsi que tous les documents nécessaires à l'information du Conseil d'administration sont adressés à chaque Administrateur par courrier électronique ou via plateforme/outil de partage de documents sécurisé.** **Le délai de réponse est précisé dans l'avis de consultation et doit être raisonnable, compte tenu de l'objet de la consultation. Sont admises les réponses par courrier électronique ou par vote via plateforme/outil de partage de documents sécurisé. Le vote est formulé pour chaque résolution, par les mots « pour », « contre » ou « abstention ».** **Tout Administrateur peut s'opposer à ce qu'une décision soit prise par voie de consultation écrite. Il doit en informer le Président-Directeur général dans le délai indiqué dans l'avis de consultation ou, le cas échéant, dans les plus brefs délais après réception de l'avis de consultation, en motivant son refus.** **Sont pris en compte pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs ayant exprimé leur vote dans le délai de réponse prévu. Les décisions sont adoptées à la majorité des voix.** **La consultation donne lieu à l'établissement d'une délibération du Conseil d'administration par voie de consultation écrite, qui est soumise à l'approbation des Administrateurs.** […]

Résolution n°14

Pouvoirs pour l’accomplissement des formalités légales

Octroi des pouvoirs nécessaires à l’accomplissement des formalités consécutives à la tenue de la présente Assemblée générale mixte

Prochains rendez-vous financiers

Résultats trimestriels		Assemblée générale	Réunion d'analystes
T2	24 juillet 2025	29 avril 2026	30 octobre 2025
T3	29 octobre 2025		
T4	11 février 2026		

Clôture de la séance

LECTRA

We pioneer. You lead.